Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 3 MARS 2023

Secrétariat : Agence de l'Eau Artois-Picardie - 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 71 52 95 - www.eau-artois-picardie.fr

Ordre du Jour

Point décisionnel :

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 16 septembre 2022

Débat et échanges :

2 - Plan adaptation au changement climatique (PACC) : Compte-Rendu des enseignements du 1er forum « changement climatique » de février et des propositions de scénarios sur lesquels bâtir des propositions

3 - Évaluation de politiques publiques - Bilan de la 3eme évaluation - Accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques

4 - Tableau de bord du SDAGE

Points d'information :

5 - État d'avancement des SAGE du bassin

6 - Projet CLIM'EAUFil

Liste d'émargement

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE				
Président		*RAOULT Paul (Doyen de la CPMNP en l'absence du Président et du Vice-Président)*		
Vice-Président		SAILLIOT Pascal		
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (12)				
" Sous-collège "			Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais		VANNOBEL Bernadette	Excusée	Mandat RAOULT Paul
Départements	Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	Mandat FLAMENGT Georges
	Aisne	QUATREBOEUFS Marie-Hélène	Excusée	Mandat RAOULT Paul
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau		CORDIER Nicole	Excusée	
		LECLERCQ Jérôme	Présent	
		LEMAIRE Patrick	Excusé	
		MAMETZ Danielle	Présente	
		RAOULT Paul	Présent	
		TELLIEZ Nathalie	Excusée	Mandat LECLERCQ Jérôme
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau		FLAMENGT Georges	Présent	
		VACANT - Président		
1autre représentant du collège au CB		LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée	
USAGERS NON ECONOMIQUES (7)				
Associations agréées de Protection de la Nature (Membres de droit)		HERBAUT Francine	Excusée	Mandat PATRIS Jacques
		HUGENTOBLER Eric	Présent	
		PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique		CADET Jocelyne	Présente	
		SAILLIOT Pascal - Vice-Président	Excusé	
Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (membres de droit)		BARBIER Luc	Présent	
Assoc. agréees de Protection de la Nature compétence littoral milieux marins		BIGNON Jérôme	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (5)				
Agriculture		LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Agriculture biologique (membre de droit)		*VACANT*		
Industrie		VASSANT Charlotte	Excusée	
2 autres représentants du collège au CB		BOUCHAIN Judith	Excusée	Mandat LEVEUGLE Emmanuel
		RICARD Morgane	Excusée	

ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), ***Préfet Coordonnateur de Bassin - LECLERC Georges-François***		Excusé	Pas de représentant
DREAL HDF délégué de Bassin **LABIT Julien** *ou son représentant*		Excusé	Représenté par PREVOST Olivier
Directeur Général de l'ARS HDF **GILARDI Hugo** *ou son représentant*		Excusé	Pas de représentant
DRAAF HDF **DESMET Björn** *ou son représentant*		Excusé	Pas de représentant
DIRM Manche Est-mer du Nord **THOMAS Hervé** *ou son représentant*		Excusé	Pas de représentant
Directrice Territoriale NPDC de VNF ***MASSON Marie-Céline*** *ou son représentant*		Excusée	Pas de représentant
Directeur Général de l'OFB ***DUBREUIL Pierre (Délégation M.BERTRAND)*** *ou son représentant*		Excusé	Pas de représentant
REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN (10)			
Assoc. Agréees de pêche et de protection du milieu aquatique	**BLANCHARD Michel**	Excusé	
	FORTIER Francis	Présent	
	SKIERSKI Daniel	Présent	
Pêche maritime	**DACHICOURT Bruno**	Excusé	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	**LECONTE Paulin**	Excusé	
Associations agréées de protection de la nature	**BRUYELLE Jean-Charles**	Présent	
	LIEGEOIS Audrey	Excusée	
	MARIETTE Michel	Excusé	
	WATTEZ Céline	Excusée	
Comité Régional de la biodiversité	**HARLE D'OPHOVE Guy**	Excusé	

Membres Consultatifs	
	Présents
LECLERC Georges-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé, pas de représentant
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée, pas de représentant
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé, pas de représentant
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent

Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie (15)	
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée	Excusé, représenté par Séverine RAMETTE (jusque 11h45)
FONTAINE Jean-Paul SAGE Scarpe Aval	Excusé, représenté par Adeline LAFONTAINE
MEQUIGNON Alain SAGE de l'Audomarois	Excusé, représenté par Laurence CASTILLON
BLONDEAU Alain SAGE de Marque Deule	Présent, accompagné de Josepha GUIGO
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys	Excusé, représenté par Camille KOSINSKI
FLAMENGT Georges SAGE Escaut	Présent, accompagné de Audrey LIEVAL
LENGLET Bernard SAGE de Haute Somme	Excusé, pas de représentant
STOTER Jean-Jacques SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers	Excusé, pas de représentant
CAZIN Thierry SAGE du Boulonnais	Excusé, pas de représentant
DEJONGHE Henri SAGE Authie	Excusé, représenté par Cassandre WAYMEL
TETARD Ghislain SAGE Canche	Présent, accompagné d'Alexandre GALLET
RAOULT Paul SAGE de la Sambre	Présent, accompagné de Luc GIRARDOT
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont	Présent, accompagné de Grimonie BERNARDEAU
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA	Excusé, représenté par Frédérique BARBET
CHRISTOPHE Paul SAGE de l'YSER	Excusé, pas de représentant

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	Présents
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
PENISSON Buno	**Présent**
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
VERHAEGHE Séverine	**Présente**

Autres Divers	
Prestataire PV / H2COM (DUVIVIER Isabelle)	**Présente**
BLAREL Jacques (Chambre agriculture NDP, accompagne Mr LEVEUGLE)	**Présent**

Internes	
	Présents
BOLZAN Dorothée	**Présente**
UNANOA Sophie	**Présente**
AUBERT Géraldine	**Présente**
BOUCHET Simon	**Présent**
FLORIN Alexandra	**Présente**
KERRAR Sofiane	**Présent**
VALENTIN Raphaël	**Présent**
LECLERCQ Lydie	**Présente**

RELEVE DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ODJ	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des milieux naturels et de la planification du 16 septembre 2022	X			**Adoption à l'unanimité**
4	*23-B-…*	Tableau de bord du suivi du SDAGE	AF			**Avis favorable à l'unanimité moyennant la prise en compte de remarques exprimées en séance et reprises au procès-verbal (précisions à apporter au document Tableau de bord)**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur RAOULT, en tant que Doyen préside et ouvre la séance à 9h33 *(en raison de l'absence du Vice-Président et du siège vacant de Président)*.

Il observe que l'actualité liée aux problèmes de l'eau est dense. Il en est question quotidiennement dans les médias avec des discours où chacun propose sa solution miracle. Pour exemple, l'idée qu'il suffit de récupérer les eaux des stations d'épuration pour solutionner tous les problèmes. Il reste dubitatif quant à la comparaison avec d'autres pays comme Israël, l'Italie, l'Espagne censés être plus compétents sur ce point que la France et notamment que le bassin Artois-Picardie. À ses yeux, la marge de manœuvre est faible si ce n'est à la condition de posséder sur son territoire une très grande agglomération et un fleuve.

Cela signifie qu'en tant qu'institution, il est essentiel de tenir un discours venant contrecarrer les flots d'inexactitudes déversées qui remettent en cause les compétences et les actions des agences et des gestionnaires de l'eau.

POINT DECISIONNEL

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 16 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Président doyen RAOULT demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 16 septembre 2022.

Pas de remarques

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 16 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

DÉBAT ET ÉCHANGES

2 - PLAN ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PACC) : COMPTE-RENDU DES ENSEIGNEMENTS DU 1ER FORUM « CHANGEMENT CLIMATIQUE » DE FÉVRIER ET DES PROPOSITIONS DE SCÉNARIOS SUR LESQUELS BÂTIR DES PROPOSITIONS

Monsieur VATIN en référence au point n°2 du dossier et du diaporama de séance, introduit la présentation du plan adaptation au changement climatique (PACC) : Compte-Rendu des enseignements du 1er forum « changement climatique » de février et des propositions de scénarios sur lesquels bâtir des propositions.

Il précise que le gouvernement va lancer prochainement, d'ici la mi-mars, un plan eau. L'été 2022 a rappelé l'importance de « repolitiser l'eau » face aux années futures qui s'annoncent difficiles avec des événements de sécheresse qui s'annoncent encore plus intenses et fréquents. Le déni face au changement climatique n'est plus possible. Le Ministre, Christophe Béchu, évoque la préparation du scénario du pire pour tenter de baisser la pente de 4°c mise en avant par le GIEC.

Le plan d'action pour l'eau qui paraîtra prochainement visera à s'adapter au changement quasi inéluctable parce que l'on a rien su faire pour le moment pour l'éviter. Les comités de bassin ont été mobilisés depuis un an pour la révision du plan d'adaptation au changement climatique territoire par territoire afin de se préparer au scénario du pire (4°c).

Les études publiées dans la presse démontrent que les territoires ne seront pas égaux face à la sécheresse et que les Hauts-de-France seront particulièrement touchés. L'impact sur la ressource en eau sera majeur. A l'horizon 2050 - 2100, le scénario prévoit -20% de la ressource en eau dans le bassin et des événements climatiques avec des étés de canicules très secs et très longs comme vécus en 2022 à fréquences répétées. Cette situation est vécue sur le bassin depuis déjà 5 ans.

Le plan d'adaptation au changement climatique est lié au 12ème Programme d'Intervention sur 2025-2030. Le plan eau ministériel concerne 2024-2025.

Monsieur VATIN conclut sa présentation en évoquant le calendrier du PACC et les résultats attendus en référence aux dossier et diaporama de séance. Le tout prochain rendez-vous sera le forum des solutions et des propositions du jeudi 13 avril.2023.

Madame UNANOA complète la présentation en référence aux dossier et diaporama de séance. Elle évoque notamment les 7 enjeux soumis à validation et issus du premier forum changement climatique du 7 février 2023 :

- La sobriété de tous les usages,
- Le rechargement des nappes,
- Le partage équitable de la ressource entre les sous-bassins et dans BV,
- L'adaptation du monde économique, de l'agriculture,
- L'amélioration du "bon état écologique des ME",
- La protection des milieux, des nappes, des captages,
- Réduction/Adaptation aux risques inondation et submersion marine.

Monsieur VATIN insiste sur ces enjeux identifiés.

Remarques et débats :

Monsieur BARBIER souhaite revenir tout d'abord sur la réflexion de Monsieur VATIN qui évoquait le fait que le changement climatique est bien présent et le temps qu'il a fallu pour en prendre conscience. Il confie avoir apprécié les ateliers du premier forum et la qualité exceptionnelle des intervenants.

Il pose la question de savoir comment entrer aujourd'hui en résistance. Le diagnostic semble partagé par tout le monde, mais chacun veut « continuer son business » concernant l'eau. Les demandes viennent de partout. Il cite l'exemple du delta de l'Aa où il était récemment. Le sujet a été abordé avec le Syndicat des irrigants qui met en avant que sans arrosage suivi, les semis ne lèvent pas. La question posée était de savoir pourquoi rien n'est fait pour empêcher l'eau de partir à la mer. Pourtant, lors des inondations en hiver, personne ne veut de cette eau. Devant le constat que, demain, il y aura un déficit de 20 % de rechargement efficace des nappes ou des ressources disponibles, il demande quel est le moyen pour arriver à plus de sobriété et donner moins de nouveaux droits d'eau sur le territoire Artois-Picardie. Sans ces mesures, il craint que dans cinq ans, à dix ans, tout le monde sera d'accord pour dire qu'ils auraient dû commencer à économiser l'eau. Il insiste pour dire combien stabiliser voire réduire la consommation d'eau est essentiel.

Il appelle également à la vigilance sur les stratégies développées. Des territoires sont très secs aujourd'hui. Par exemple, le Cambrésis avec 450 mm, 650 mm dans le bassin de l'Yser. Certes, plus à l'ouest les mesures avoisinent les 1000 mm, mais les fortes précipitations ont été sur des périodes tellement courtes qu'elles n'ont pas été efficaces pour la recharge des nappes. L'erreur est de considérer qu'il y a encore suffisamment d'eau sur ces territoires pour continuer les mêmes productions voire en faire venir de nouvelles. Il cite en exemple les producteurs de légumes qui considèrent aujourd'hui le delta de l'Aa comme un territoire d'investissement. C'est une pression supplémentaire sur une ressource en eau déjà en difficulté. Une pression qui n'est pas seulement celle des agriculteurs, mais aussi celle des donneurs d'ordre notamment les industriels. Ils s'installent là où ils ont accès à cette ressource alors qu'il y a une nécessité de consommer moins. Ces stratégies lui posent question. Sans un consensus aujourd'hui sur ce point, chacun sera amené à se voiler la face les prochaines années.

Monsieur FLAJOLET observe qu'il manque deux choses dans la note de synthèse. Dans la mesure où ils doivent changer de paradigme, il lui semble nécessaire de l'affirmer de façon plus forte. Il suggère de faire figurer la gestion volumétrique par bassin dans les enjeux. C'est à ses yeux une condition sine qua non pour prendre conscience des nouveaux enjeux.

Sur l'accompagnement des territoires, il pense qu'il faut ajouter la notion de renforcement de la vie démocratique des outils de gestion. Les CLE, les SAGE, les EPTB, les PTGE doivent être impérativement au cœur du dispositif et non une annexe à consulter éventuellement pour répondre à un besoin particulier.

Si tel n'est pas le cas, il craint que la fameuse « autoroute de l'eau » évoquée par Monsieur RAOULT ne devienne un impératif pour tous ceux qui manquent d'eau. L'historique des points de captage fermés pour des raisons de pollution sera oublié au lieu de se pencher sur la question de savoir comment réduire ces pollutions. Il conclut que c'est un nouveau monde qu'ils doivent inventer.

Monsieur SPAS fait part de ce qui lui semble inquiétant et important pour les décideurs qui ne sont pas forcément des spécialistes de l'eau. Il s'agit des conséquences systémiques de la diminution des volumes quantitatifs, en particulier sur l'état qualitatif des réserves d'eau. Il va falloir énormément sensibiliser tous ceux qui peuvent avoir peu ou prou des décisions à prendre sur la gestion de l'eau potable, mais également leurs concitoyens. Il faut le faire de façon pédagogique sans pour autant les alarmer. Le travail va être considérable. Au regard de sa propre expérience, il approuve les propos de Monsieur FLAJOLET quant à l'accompagnement et le renforcement politique des acteurs liés à l'eau. Il témoigne combien il n'est pas facile d'être tous les jours président de CLE face à des EPCI.

Monsieur TETARD souhaite intervenir sur le rôle des CLE. Il rappelle que l'eau est la seule boisson nécessaire à la vie. Tout additif est superflu. Le corps humain est composé de 78 % d'eau. Il en a donc besoin. Il lui paraît nécessaire de remettre l'humain au centre des dispositifs. Il entend des propos qui, sur le terrain, remettent en cause les CLE, l'Agence de l'Eau jugeant que ce sont des organismes qui n'engendrent que des contraintes. Cela reste une façon de voir les choses même si la population prend conscience de la nécessité de changer. Il pense que le changement ne se fera qu'à la condition d'associer chacun aux décisions. Une démarche qui peut se faire au sein des CLE. Il rappelle que tout le monde a besoin d'eau : l'humain, la nature, l'économie, l'industrie, l'agriculture. Tout le monde est embarqué dans le même bateau. Sans l'industrie agro-alimentaire, très consommatrice d'eau, sans l'agriculture qui produit les ressources alimentaires, il n'y a plus de vie possible. Pour avancer, les décisions prises devront être partagées. Partagées par la population et les différents acteurs. Il souligne combien le mot partage est important. Il

considère à ce titre que les CLE ne fonctionnent pas bien. Face au contexte actuel, les CLE devraient fonctionner comme les EPCI avec des décisions prises de façon collégiale. Cette démarche vaut également pour le partage du constat. Si le constat n'est pas partagé au moment de décisions, il y aura toujours quelqu'un pour dire qu'il n'est pas d'accord et donc qu'il s'en exonère. Il lui paraît important de revoir le fonctionnement des CLE pour que les décisions soient partagées par tous les utilisateurs de l'eau.

Monsieur LEVEUGLE réagit aux propos de Monsieur BARBIER en rappelant que le forum avait pour fond une agriculture tournée vers les milieux naturels. En conséquence une agriculture qui s'adapte constamment. Il prend pour exemple l'époque où son père travaillait avec des chevaux. Le tout est de savoir quels sont les objectifs pour pouvoir s'adapter.

Le second point qu'il met en avant est une agriculture qui s'adapte également à la question de la recharge de la nappe. Il est d'accord avec l'item proposé. Concernant l'intervention de Monsieur BARBIER sur le delta de l'Aa, il souhaite préciser que les agriculteurs réfléchissent déjà à une solution de stockage du surplus d'eau en hiver afin de pouvoir l'utiliser au printemps. Il explique qu'il faut déjà réaliser au préalable des études de faisabilité avant de mettre en place des dispositifs.

Concernant le point de « sobriété de tous les usages », il suggère que la question des fuites pourrait être évoquée. Des fuites de réseau, mais aussi chez les particuliers, dans les usines ou dans le monde agricole. Une sensibilisation à cette déperdition qui – avant la restriction – est une manière de participer à la sobriété.

Il suggère que le travail mené par le monde agricole sur la recharge de la nappe soit entrepris également par d'autres secteurs. Il souhaiterait qu'il y ait une réflexion sur le rôle des SAGE et des CLE dans la définition des prélèvements face à l'installation d'usine ou dans le cadre d'un intérêt public qui impacte la consommation d'eau. Il pose ouvertement la question de savoir quel est l'intérêt des SAGE et des CLE de travailler sur l'estimation et le partage de la ressource si certaines décisions vont à leur encontre.

Monsieur FLAMENGT fait part de sa satisfaction à l'écoute des interventions précédentes. Il admet que les CLE ne fonctionnent pas correctement, mais ajoute qu'elles n'en sont pas responsables. Il pense qu'il faut donner plus d'envergure aux CLE qui manquent aujourd'hui de reconnaissance. Ayant fait le tour des EPCI du Bassin, il est frappé de la méconnaissance des élus au sujet des SAGE. Un constat qui le désole. Il milite avec d'autres pour une meilleure reconnaissance des CLE. Reconnaissance qui passera inévitablement par une démarche associée à des personnes publiques reconnues. À ce jour, des décisions leur sont imposées, décisions qui vont au-delà de leur propre stratégie sur leur territoire. Il cite l'exemple de Denain où une nouvelle entreprise va prélever un million de mètres cube d'eau. Seuls 80 emplois seront créés sur les 400 emplois annoncés. S'ajoute la création d'une multitude d'entreprises concernant les nouvelles technologies comme l'usine de fabrication de batteries dans le bassin et sous-bassin de l'Escaut. Il est impératif à ses yeux qu'ils sortent de l'entre-soi. Une démarche qui passe par cette reconnaissance des CLE. Sur leur territoire, ils viennent de travailler avec l'Agence sur une CLE élargie qui a rencontré un franc succès. Ils ont étudié également la faisabilité d'un contrat de masse d'eau. C'est un formidable outil à condition que la place de la CLE soit reconnue sur le territoire. Pour cela, ils ont besoin d'un renforcement de l'accompagnement de l'État, de ses services, de l'Agence pour arriver à plus de présence de la CLE sur le territoire.

Monsieur TETARD souhaite abonder dans ce sens, rencontrant les mêmes difficultés. Il rappelle que la planète comptait deux milliards d'êtres humains il y a 50 ans. Il y en huit milliards aujourd'hui. Cela signifie plus de consommation, plus de production.

Pour parler en toute franchise, les CLE comme l'Agence de l'Eau sont perçues par une grande partie de la population comme des structures contraignantes. Il pense qu'il faut corriger cette idée en expliquant qu'elles ne sont pas là pour ne créer que des contraintes. Raison pour laquelle il insistait précédemment sur la nécessité de réunir tout le monde autour de la table. Ils courent sinon à l'échec. Il reprend à son compte le constat qu'ils travaillent depuis 20 ans sur ces sujets sans avancer pour autant. Sans changer leur façon de faire, rien ne bougera dans les dix années qui viennent. Il redit une nouvelle fois la nécessité d'associer tout le monde et donner la parole à tous les utilisateurs de l'eau.

Monsieur LECLERCQ est d'accord avec tout ce qui a été dit sur la question de la disponibilité en eau et le changement climatique. Il considère lui aussi que les CLE ne sont pas assez représentatives, dans les EPCI, sur le sujet de l'eau. Il est primordial que la ressource en eau soit prise en compte dans les documents d'urbanisme. Ce n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui. Les communes et les EPCI qui manquent d'eau commencent à y réfléchir, mais il faut anticiper.

Sa seconde remarque porte sur l'opportunité de mettre à profit l'étude diligentée par l'Agence de l'Eau concernant les disponibilités des ressources en eau pour aborder la question du partage de l'eau. Il faut qu'il y ait une concertation et une mobilisation de toutes les parties prenantes (le réseau d'eau potable, le monde agricole, l'industrie, les milieux naturels). Il constate que cette mobilisation fait aujourd'hui défaut au niveau des instances. Rares sont les agriculteurs ou les industriels motivés pour participer à ces réunions. Une situation dommageable d'autant qu'ils sont les premiers, ensuite, à regretter de ne pas être venus.

Il suggère également de prendre en compte ce qui est fait dans les instituts notamment. Il donne en exemple un transfert sur une proposition concernant la résilience de l'eau pour l'agriculture avec réseau. Une résilience avec de nouvelles cultures, de nouvelles méthodes. Pour les industriels, ce sont des adaptations avec de nouveaux process. Il faut les mettre en avant et le partager.

En tant qu'élu d'une collectivité, les fuites sont un sujet important et un enjeu. Il rejoint sur ce point Monsieur LEVEUGLE. Il souligne cependant le dilemme qui existe au niveau de l'Agence de l'Eau. Un bon élève qui atteint plus de 85 % de rendement n'est plus aidé. Il faut que ce taux se dégrade pour l'être à nouveau. Il comprend qu'il y ait un problème de moyens, mais il demande qu'il y ait une réflexion sur ce point : ne pas devoir être absolument le mauvais élève pour être aidé.

Monsieur FLAMENGT rebondit sur la réflexion de Monsieur LECLERCQ quant à la nécessité d'avoir des études de volumes disponibles. Ce sont les CLE qui vont les engager. Il fait part du Conseil d'Administration auquel il a participé la veille où il a été obligé d'intégrer dans un Plan pluriannuel deux études réalisées sur la Sensée et sur l'Escaut. Le montant de ces deux études s'élève à 750 000 € financés pour moitié par l'Agence. Il doit trouver le reste. Un problème qui n'est pas perçu comme tel par les EPCI. Il a eu en effet beaucoup de mal à faire accepter une augmentation de 5 % des cotisations.

Monsieur FLAJOLET souligne combien ils sont au cœur du sujet. Il suggère que l'Agence pourrait rappeler aux présidents de CLE, l'urgence d'une méthodologie de démocratisation de la question de l'eau à l'intérieur de leur propre territoire. Ce serait utile, car les EPCI ont du mal à comprendre qu'ils ne sont que les instruments juridiques et administratifs d'une politique.

Il souhaite ajouter deux points à ce qui vient d'être dit. Il ne faudrait pas que les SAGE et les interSAGE soient considérés comme des tours inaccessibles. En effet, à un moment donné, se pose la nécessité de fournir de l'eau à un endroit qui relève de la responsabilité de plusieurs SAGE. La question de l'interSAGE et de leur cohérence est aussi posée. La question sous-jacente

est celle de la valeur donnée à ce qui permet une activité économique, agro-alimentaire ou agricole. Il n'est pas possible à ses yeux de faire appel à la solidarité pour réaliser des projets et la refuser pour le ruissellement que ces projets peuvent avoir sur le territoire. C'est un tout.

Monsieur BARBIER fait remarquer qu'il faut redonner aux CLE et aux SAGE l'ambition de garantir la préservation de la ressource en eau pour l'humanité. Beaucoup interviennent bénévolement au sein de l'Agence de l'Eau parce qu'ils sont convaincus que si demain, ils ne sont pas en capacité de garantir un approvisionnement d'eau potable au robinet, il y aura un gros souci. La préservation de la ressource est essentielle pour nombre d'activités et de fonctions.

La notion de personnes qualifiées au sein des SAGE et des CLE lui paraît également très importante. Il s'agit souvent de personnes nommées ou déléguées qui viennent défendre leurs intérêts catégoriels. Ils viennent vérifier que les décisions prises sont bien bordées et ne viennent pas trop les tracasser. Il faudrait venir au contraire dans ces instances pour effectuer un travail collectif à l'image de qui est fait au sein de l'Agence de l'Eau. Il juge nécessaire d'obtenir également un engagement de l'État sur le respect des décisions prises dans les SAGE. Il a constaté qu'il était possible de faire réviser la règle 1 du SAGE pour adapter des décisions prises antérieurement avec les EPCI et l'accord du préfet. C'est une nécessité pour garantir la crédibilité du travail effectué. Si à chaque fois qu'une décision majeure doit être prise, elle s'affranchit des décisions des SAGE et des CLE, cela ne sert pas à grand-chose.

Monsieur FORTIER note que le constat dressé est un peu noir. Le partage du droit d'eau est une question de plus en plus présente et en tension sur leurs territoires. Il évoque le monde agricole qui, comme le démontrent les cartes, ne prélève pas énormément d'eau, mais, il le fait en grande quantité dans un temps contraint. Ce temps contraint va s'allonger avec les épisodes climatiques à venir. La pression sur l'eau avec l'arrosage qui a lieu d'ordinaire l'été va s'étirer dès lors sur trois ou quatre mois.

En se projetant dans l'avenir, il pense qu'il faudra changer son mode de vie y compris son mode d'alimentation. Il a fallu 25 ans pour faire accepter les sushis aux Français. Dans 25 ans, la source de protéines sera peut-être différente. Si elle est différente, il invite à penser également à la qualité des milieux naturels. À ses yeux, la qualité d'un cours d'eau est un indicateur naturel de la qualité d'un territoire. En prenant une vision satellitaire de leur territoire, ils peuvent assimiler les cours d'eau à des artères. De la même façon qu'il y a un risque lorsqu'une artère est bouchée, un cours d'eau obstrué est une perte en biodiversité. Une perte en organismes animaux qui sera déterminante pour le siècle prochain. Ils dressent un constat hérité du siècle dernier sur lequel ils doivent se projeter à 50 voire 100 ans. Lorsqu'ils font une prévision de volumes d'eau prélevables, ils utilisent des indicateurs hérités des cinq dernières années. Or, ils voient que la recharge escomptée s'est mal effectuée. La nature reprend ses droits. Ils connaissent les masses d'eau présentes sur leur territoire. Ils n'ont ni glacier, ni retenue sur un territoire assez plat. En appliquant une sobriété des usages, ils devraient au moins limiter les prélèvements d'eau, cette année et les années suivantes, et regarder comment le climat évolue.

Il est conscient que le monde économique vient interférer avec celui de la nature. Ils passent dans le Nord-Pas-de-Calais d'un arc de bassin minier à la « vallée de la batterie » avec l'installation de trois giga factory extrêmement gourmandes. La presse se fait écho d'agriculteurs qui se mobilisent contre le sous-traitant de l'une d'entre elle afin de préserver leur territoire en passe d'être détruit. Ces usines, par leur besoin en eau, vont mettre encore davantage le territoire sous pression. En regardant l'histoire, les populations se déplacent là où il y a de la vie. Il est possible d'imaginer que dans 50 ou 100 ans la région va connaître une pression sociale plus forte, et ce, en dépit de la baisse démographique. Le sud sera plus aride qu'il ne l'est maintenant.

Monsieur TETARD rejoint le constat de Monsieur FLAJOLET quant au problème de démocratie qu'il a soulevé. Il considère que la société devient de plus en plus égoïste. Elle devient également de plus en plus corporatiste. Les échanges avec les agriculteurs concernent les agriculteurs, avec un professionnel de la santé, c'est la santé, un enseignant parlera d'enseignement. Toutes ces personnes vivent dans leur tour sans se soucier ou sans communiquer avec la tour voisine. En tant qu'élu, leur rôle est de mettre du lien entre eux. Ils ont besoin de ce lien. Ils le font chaque jour, ce qui implique la mauvaise image des élus au sein de la société. Mettre du lien, c'est parfois être obligé de dire « non, vous n'avez pas de raison. Ce n'est pas la bonne manière de voir les choses ». C'est ce qu'ils doivent faire au sein des CLE pour faire partager les enjeux liés à l'eau au cours des prochaines décennies.

Monsieur PATRIS abonde dans le sens de ce qui vient d'être dit. S'il est vrai que le corporatisme existe, en revanche lorsqu'il parle de l'air, il parle de l'eau, du sol et des milieux. Il fait part des échanges qu'il a eu avec les experts qui sont intervenus lors du forum. Il regrette qu'ils n'aient parlé que de leur propre matière. Certes, un expert intervient sur son domaine. Le reste, il l'ignore. Ils n'ont parlé que de climat, d'adaptation climatique, des polluants du climat. Or, ces polluants sont aussi ceux de l'air, mais ils n'en disent rien. Il relate les trois jours passés sur la côte, entre Calais, Boulogne-sur-Mer et la baie de Somme pour rencontrer des élus. Il a pu constater le manque d'information sur le problème de l'eau. Ils sont uniquement préoccupés par le trait de côte qui est certes un vrai problème, mais ni l'eau, ni l'air ne les intéressent. Il y a, selon lui, nombre d'idées reçues à combattre, de sensibilisation à mener auprès des décideurs que sont les élus. Le travail est énorme et le constat est frustrant. Il confirme que l'Agence de l'Eau est perçue comme une structure contraignante qui leur impose des cadres. Même chose pour « l'air » alors qu'ils viennent pour les accompagner, pour les aider. Une situation qui le désole.

Monsieur LEVEUGLE apporte une précision quant à la notion de travail en silo évoquée. Elle peut venir également d'un manque de communication les uns avec les autres. Il donne l'exemple d'ATMO avec qui la chambre d'agriculture travaille tout comme avec d'autres acteurs. De même l'Agence de l'Eau où personne ne travaille en silo. Il renvoie en cela à ce qu'il a dit précédemment.

Monsieur SPAS témoigne, en tant que Président de bureau de CLE, sur la dénonciation de corporatisme. Il a été question au sein de son bureau de CLE, il y a quelques jours auparavant, du financement d'animations en vue de la formation d'un panel citoyen mis en place. Un membre du bureau de la CLE s'est élevé contre l'utilité et le coût de ce panel. Associer le citoyen en tant que tel, en tant qu'usager de l'eau ne plaisait pas à certains représentants. En arrière-pensée, la question de savoir en quoi le citoyen doit s'occuper de l'eau. Une attitude qui l'a scandalisé.

Monsieur FLAJOLET indique que dans le cadre du futur SDAGE, en tant que Comité de Bassin, commissions spécialisées et conseils d'administration, ils auront à se pencher sur la question de savoir s'ils doivent continuer indéfiniment à « nourrir » des animateurs sans leur donner de feuille de route et sans évaluer leurs résultats. Sa réponse est non. Il est temps à ses yeux de siffler la fin de la récréation et de considérer qu'il y a des objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre via ces animations qui doivent être ciblées sur des territoires ou des missions significatives.

Monsieur BRUYELLE partage pleinement le constat concernant les élus de la côte uniquement préoccupés par le trait de côte en raison de sa valeur touristique, sa place dans l'économie immédiate. Le reste n'existe pas à leurs yeux.

Il revient également sur la notion de sobriété des usages avec laquelle il est tout à fait d'accord en ajoutant de ne pas oublier la nécessité de recharger les nappes. Et pour cela, la première chose à faire est d'éviter le ruissellement. La surface agricole doit leur permettre de le réduire. Il déplore

que ce ne soit pas la tendance. C'est un point important à ses yeux. Il s'appuie sur les précipitations historiques de novembre qui, pourtant, n'ont pas permis de recharger les nappes.

Monsieur le Président doyen RAOULT rappelle le timing de la réunion, tout en reconnaissant que ce sont des sujets sur lesquels il y a beaucoup à dire. Même si, en tant que Président de séance, il ne s'est pas exprimé, il confie « bouillir à l'intérieur » de par son expérience au sein de six SAGE différents.

Madame MAMETZ est d'accord pour mettre des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Cependant, les SAGE n'ont pas la main sur ces critères. Elle s'appuie sur l'exemple d'un territoire où une grosse entreprise s'implante en demandant un million de m^3 d'eau par an. Son implantation réjouit tout le monde, le préfet, les acteurs du territoire, le président de la communauté de communes ou d'agglomération. Quant aux distributeurs d'eau, ils sont sommés de tout faire pour mettre à disposition l'eau dont l'entreprise a besoin. Ils sont d'accord pour regarder au partage équitable de l'eau. Ils veulent mettre des critères d'objectifs de diminution des prélèvements et demandent que les entreprises leur apportent la preuve qu'elles mettent en œuvre des process d'économie d'eau. Or, ces process coûtent très cher à mettre en place et ne sont pas rentables. L'eau n'est pas assez chère. En revanche, la mise en place de process d'économie d'énergie l'est davantage. Les industriels ont également plus d'aides pour le faire. Résultat, ils font leur propre forage qui vient concurrencer les forages d'alimentation en eau potable. La réglementation n'est pas la même. Un distributeur d'eau doit déposer une demande d'ouverture de forage avec une procédure très lourde. L'industriel se contente d'une déclaration dans son dossier ICPE.

Elle conclut que l'interprétation des résultats pour les animateurs des SAGE est sujette à l'ouverture et la fermeture d'industries sur leur bassin qui influe à la hausse ou à la baisse le volume d'eau consommé sans qu'ils n'en aient le contrôle. Elle souhaite un front commun sur la question des économies d'eau. Sans dire que tous les industriels agissent de cette façon ou qu'ils ne font pas d'effort, elle témoigne seulement de son quotidien et du véritable chantage qui leur est fait. D'où la nécessité de mettre en œuvre des moyens qui permettent à tous d'être conscients des objectifs de diminution à atteindre tous ensemble.

Pour avoir rencontré des maires ruraux qui gèrent eux-mêmes leur eau, elle fait le même constat que Monsieur PATRIS. Ils appliquent un tarif dégressif pour les agriculteurs sans avoir conscience de la nécessité d'un travail collectif et des enjeux de l'eau sur le territoire.

Monsieur FLAMENGT revient sur les propos de Monsieur FLAJOLET quant à l'efficacité de l'animation. Il soulève la question du mot « animateur » utilisé, un mauvais terme à ses yeux. Il considère qu'il serait préférable de renforcer davantage leur rôle, leur position. C'est tout un système à remettre en cause. Il y a l'efficacité certes, mais aussi la simplification des procédures d'accessibilité aux financements. Les « animateurs » passent aujourd'hui beaucoup de temps à chercher des financements. Il peut en témoigner pour les deux SAGE de son territoire. Il ne peut pas laisser penser que c'est un travail inefficace.

Madame BARBET souhaite remercier Madame MAMETZ et Monsieur FLAMENGT pour leur intervention. Elle indique au sujet des corporations, que la quinzaine d'animateurs présents sur le Bassin Artois-Picardie sont « corporates », parce que ce sont des convaincus, qu'ils sont là depuis un certain temps déjà et qu'ils essaient de mettre en œuvre des politiques publiques en lien avec le SDAGE, en lien avec la loi sur l'eau. Ils se trouvent parfois confrontés à des décisions administratives qui ne sont pas en cohésion avec ce qui a été proposé et décidé dans la CLE. Qui plus est, il leur est reproché de ne pas avoir fait le travail alors qu'ils ne sont pas décideurs.

Elle relève au sujet des animations, qu'ils ont accepté les objectifs fixés. Ils ont tous des feuilles de route avec des objectifs à atteindre sous convention annuelle. C'est un fait. Aujourd'hui, ils font face à des situations soit de sécheresse soit d'événements extrêmes en hiver qu'ils ne peuvent pas gérer à leur échelle. Ils font le maximum pour avoir des politiques cohérentes que ce soit en inter SAGE, inter-bassin ou sous-bassin. En revanche, ils se heurtent forcément à des activités économiques (industries, agriculture, petites ou grandes entreprises) qui engagent également du foncier. Ils ne feront pas de miracle sur ces deux volets. Néanmoins, ils peuvent essayer de faire bouger les choses notamment à travers des initiatives comme le panel citoyen. Au-delà du postulat que chacun est un citoyen, il lui semble nécessaire de garder ce lien pour ne pas donner le sentiment de politiques « perchées » tout en haut alors que la réalité est bien différente. À l'instar des propos précédents de Monsieur FLAMENGT, elle rappelle également qu'ils passent énormément de temps à rechercher des financements, faute de quoi, ils ne peuvent pas avancer.

Monsieur le Président doyen RAOULT précise que le gouvernement mène actuellement une réflexion sur les SAGE et qu'une commission nationale est en cours de création. Pour autant, 54 % seulement du territoire national est couvert par les SAGE. Il se rallie à l'idée de donner plus de pouvoirs aux SAGE et au constat qu'ils ont besoin d'un peu plus de vigueur démocratique. Encore faut-il que les élus s'investissent davantage sur les SAGE en question en limitant l'absentéisme.

En s'appuyant sur son propre vécu, il considère que c'est bien à l'Agence de l'Eau de définir l'intérêt général au-delà de la réflexion individuelle de chaque SAGE. Et ce, d'autant plus que la configuration géographique des SAGE n'est pas forcément liée à des critères scientifiques ou géographiques. Il lui semble nécessaire de reconnaître le rôle décisif des Agences de l'Eau dans la gestion de leur territoire tout entier. Il donne en exemple les 140 forages qu'il gère et qui se répartissent de Saint-Omer jusqu'aux portes de Laon. Quelques-uns posent problème ces derniers jours. Si certains restent bons, d'autres ne se remplissent qu'à moitié, voire pas du tout. Il ne sait pas comment vont se passer les mois d'août, de septembre et d'octobre. C'est la réalité. Pourtant, quand une usine de batterie s'installe et demande de fournir un million de m^3 d'eau, il a ordre de s'exécuter. Il pose la question de savoir qui décide. Sont-ils dans un état d'esprit girondin ou sont-ils restés dans un état jacobin invétéré où le préfet prend les décisions. Un dilemme qui n'a jamais été résolu.

Conclusion sur les avis portés aux enjeux présentés et à retenir

Monsieur VATIN remercie chacun pour la qualité des interventions et débats. Il retient que globalement, il n'y a pas de remise en cause des thématiques proposées. Il résume les points à prendre en compte :

- ✓ Faire ressortir davantage la question de la gouvernance, du renforcement de la vie démocratique et la reconnaissance des CLE, la capacité de ces CLE à être plus actives et plus fortes.
- ✓ Associer plus largement les concitoyens, mais aussi les élus.
- ✓ Prégnance de la question du partage de l'eau et de la gestion économe de la ressource.
- ✓ Un partage également de l'information, de la connaissance qui passe par un renforcement de la gouvernance et la capacité à gouverner l'eau à l'échelle des bassins et inter sous-bassin.
- ✓ Il a noté aussi le sujet des fuites soulevé par Monsieur LEVEUGLE.
- ✓ La question de la cohérence de décision doit apparaître. En effet, au-delà de la gouvernance confiée aux acteurs locaux de l'eau, il faut une cohérence d'actions entre les

décisions prises au niveau national, de l'État, de la région pour ne pas les déjuger ou les rendre inopérants.

- ✓ Il retient aussi la façon de mieux intégrer l'ensemble des décideurs sur un territoire. Territoire qu'il faut accompagner en travaillant sur un « désilotage », une meilleure cohésion entre la gouvernance de l'eau et celle de l'aménagement. Il souligne que chacun doit sortir de sa tour d'ivoire. Il le dit, car la CLE donne un certain pouvoir sur la gestion de l'eau. Pouvoir qu'elle doit partager également. Il relève en effet certaines attitudes qui consistent à ne pas vouloir s'associer à des réflexions concernant l'aménagement du territoire.

Il conclut sur le fait que l'Agence de l'Eau est perçue comme contraignante. Il souligne que l'eau est un bien public et le budget de l'Agence également. Cela signifie que l'argent de l'Agence de l'Eau est celui de tous sur le territoire. Un argent perçu sur le territoire qu'ils essaient de redistribuer de façon intelligente. C'est une politique publique. Ils sont garants de cet argent et de son utilisation au mieux. Raison de leur exigence. Ils ne sont pas une banque comme le répète Monsieur FLAJOLET. Même s'ils ont beaucoup de moyens, ils se doivent d'être exigeants. Toute la politique mise en place depuis plusieurs années repose sur l'évaluation, la vigilance sur l'argent investi, la vérification des résultats. Si cette politique est jugée contraignante, oui, il la revendique. Et à ce titre, il tient à remercier tous les agents de l'Agence qui font un gros travail dans ce sens.

Madame UNANOA présente, en référence aux dossier et diaporama de séance, les types de scénarios parmi lesquels 1 est à retenir pour l'élaboration du plan d'adaptation :

- Scénario sec,
- Scénario médian,
- Scénario humide,
- Les 3 Scénarios.

Conclusion sur les avis portés au scénario à retenir pour l'élaboration du plan d'adaptation

Monsieur VATIN estime qu'il n'y a qu'un scénario à retenir. En réalité, il est possible d'avoir trois types d'événements, mais cela ne fait qu'une réalité. Il y aura des étés plus secs, plus fréquents et plus longs. Il y aura des événements pluvieux, extrêmement violents et plus fréquents avec des passages d'accalmie. Néanmoins, globalement, avec la tendance de température à la hausse, le schéma global sera l'addition de ces trois types d'événements qui ne feront qu'un. C'est ce qui leur est demandé de valider.

Monsieur FLAJOLET observe que lorsqu'ils regardent aujourd'hui la ressource en eau, la situation des territoires est différente à l'intérieur même du Bassin Artois-Picardie. De fait, les solutions coexisteront sur le même territoire. Raison pour laquelle il invite à choisir également cette voie des 3 scénarios (sec, médian, humide).

La Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 3 mars 2023 valide la proposition des 3 scénarios.

3 - ÉVALUATION DE POLITIQUES PUBLIQUES - BILAN DE LA 3EME ÉVALUATION -

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES

Monsieur PENISSON en référence au point n°3 du dossier et du diaporama de séance, fait la présentation de l'évaluation de politiques publiques - Bilan de la 3eme évaluation - Accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques.

Remarques et débats :

Monsieur VATIN précise que la signature du Plan bio au salon de l'Agriculture en février 2023, est l'occasion de rappeler que l'Agence de l'Eau a apporté les deux tiers du financement du plan précédent, soit six millions d'euros sur les neuf millions d'euros au total. Cette action collective a permis de faire passer le bio de 1,5 à 3 % sur leur territoire. Pourtant, l'Agence de l'Eau a failli ne pas être sur la photo. Il regrette ce manque de reconnaissance d'autant que cette action ciblée obtient des résultats.

Monsieur LEVEUGLE demande si l'agriculture faisait partie des signataires.

Monsieur VATIN répond qu'il y avait des départements, des acteurs agricoles.

Monsieur LEVEUGLE confirme qu'ils n'ont pas signé. Il indique qu'il a travaillé sur le Plan bio, mais qu'arriver à 6 %, soit doubler l'objectif, sera difficile. Il faut que le consommateur soit au rendez-vous avec un pouvoir d'achat le permettant.

Monsieur VATIN ne souhaite pas ouvrir un volet sur le bio, mais uniquement souligner que l'action significative de l'Agence de l'Eau en faveur d'une politique est noyée dans un ensemble de co-financeurs alors qu'elle est le principal financeur.

Il ajoute en incise la nécessité de démontrer l'efficience de leur action au regard de l'argent qui leur est confié comme pour toute politique publique. Il constate qu'ils ne savent pas le faire. À l'heure actuelle, ils mettent en place des moyens, ils aident, mais ils n'ont ni indicateurs, ni éléments de mesure. Ils ne savent pas rendre compte concrètement de l'efficacité. Ils l'ont fait très difficilement sur les captages. Il suggère de réaliser une étude pour aller rechercher des éléments qui leur permettent de comprendre comment l'argent de l'Agence de l'Eau a pu apporter des résultats et lesquels.

Il suggère également d'ajouter en item la concentration de leurs moyens financiers sur quelques objectifs ciblés pour être efficace. Il prend l'exemple des captages sur lesquels, avec le préfet et la DRAAF, ils étudient les outils financiers qui permettraient d'obtenir un effet levier beaucoup plus important avec des mesures de financement de la transformation des exploitations. L'idée est de cibler quinze ou trente captages, y mettre les moyens pour arriver à obtenir une transformation des pratiques sur ces territoires-là. Une démarche différente de celle de l'Agence jusque-là qui était davantage dans une logique de saupoudrage. Saupoudrage qui n'est pas efficace. In fine, la part de l'Agence dans le domaine des financements agricoles est assez faible au regard des moyens de la PAC. Elle n'a pas forcément intérêt à les diluer sur le territoire, mais à plutôt considérer la protection d'un secteur (élevage, prairies, PSE, PMAZH, captages...) en concentrant ses moyens.

Monsieur FLAJOLET observe qu'ils ont eu la chance d'avoir pu évaluer les ORQUE et d'en tirer des conséquences. Aujourd'hui, face aux difficultés et aux enjeux, la proposition de Monsieur VATIN consiste à identifier où sont les infra territoires agricoles qui méritent une attention particulière. Et comment sur ces infra territoires, ils mettent non seulement des ressources, mais ils regardent avec qui les mettre. L'Agence de l'Eau est là, mais les agriculteurs ont aussi la possibilité sur d'autres lignes budgétaires de capter un certain nombre de moyens financiers. Il

n'est pas interdit de penser que la région qui a voté un « super SRADDET » pourrait aussi les accompagner un peu. Cela permettrait de préciser la feuille de route des animateurs SAGE qui porteraient ainsi de façon légitime, un certain nombre d'exigences. Des exigences, non pour l'Agence de l'Eau, mais pour la nature et pour la disponibilité de l'eau, qui est au cœur du sujet.

Madame MAMETZ relève qu'il était question précédemment de « désilotage » et de politique publique. En tant que présidente de SCoT, elle a suivi les réunions et l'élaboration de la conférence régionale sur le Zéro Artificialisation Nette » (*ZAN*), fixé par la *loi* « *Climat* et *résilience* ». Tous les documents d'urbanisme vont devoir être révisés pour se mettre en conformité avec le ZAN et la loi Climat. Elle indique que dans les documents d'urbanisme, le volet agriculture est un volet essentiel avec des études souvent pointues en matière de diagnostic et de prospective. Les intercommunalités réfléchissent de plus en plus sur l'alimentation et les projets alimentaires territoriaux. Étant à un moment charnière, elle se demande si ce n'est pas l'occasion de travailler avec ces porteurs pour obtenir des effets leviers là où ils souhaitent être efficaces. D'un côté, sur le volet réglementaire, le SRADDET, les SCoT, les PLU devront être modifiés. De l'autre, sur les financements des projets territoriaux, il y a les maîtres d'ouvrage et les accompagnateurs que sont les intercommunalités et la Région. Elle suggère l'organisation d'un forum consacré à la cohérence des politiques territoriales pour l'eau, le territoire et l'agriculture.

Monsieur PATRIS souligne que la loi Climat et Résilience est une très belle loi. Une des meilleures qu'il connaisse. Elle place l'eau comme un outil d'aménagement des territoires. L'air aussi devient un outil que les urbanistes doivent prendre en compte. En revanche, le problème est qu'il n'y a pas de financements prévus. Ils en reviennent à la bonne volonté de chacun.

4 - TABLEAU DE BORD DU SDAGE

Madame UNANOA en référence au point n°4 du dossier et du diaporama de séance, fait la présentation du tableau de bord du SDAGE, édition 2022.

Remarques et débats :

Monsieur le Président doyen RAOULT s'interroge sur la carte du baromètre du changement climatique et la tension quantitative sur les nappes souterraines et sur la façon dont les calculs sont effectués. Il demande à partir de quel critère une région est considérée en crise.

Monsieur VATIN précise que les données sont issues du BRGM et de la DREAL.

Monsieur PREVOST explique qu'il s'agit d'un indicateur d'état. Ils n'ont malheureusement pas la main sur le changement climatique directement. Il est proposé ici un bilan des arrêtés sécheresse. Tout le bassin est décomposé en zones d'alerte sur lesquelles les préfets de département peuvent prendre des mesures de restrictions lorsqu'elles atteignent des seuils de gravité. C'est ce qui est représenté sur le diaporama de séance et dans le tableau de bord. Il y a quatre niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise. Le nombre d'arrêtés pris est indiqué par niveau, par année ainsi que le nombre de zones concernées. Cet indicateur montre qu'ils connaissent tantôt des scénarios très sévères, tantôt plus calmes. Il ajoute qu'il s'est avéré compliqué de trouver un indicateur mesurant le changement climatique sur cet aspect spécifique. Ils n'en sont pas totalement satisfaits.

Monsieur VATIN ajoute qu'il lui paraît essentiel de dire qu'il faut dorénavant suivre ces indicateurs de près et se donner les moyens d'un monitoring qui permette de comprendre ce qui se passe et connaître l'état des nappes souterraines de façon plus précise. Il s'agit d'un capital qui va souffrir dans les années qui viennent.

Monsieur le Président doyen RAOULT revient sur l'intitulé du titre « tension quantitative sur les nappes souterraines » pour indiquer que de Dunkerque aux portes de Lille, il n'y a pas de nappes souterraines. Comment expliquer une cartographie qui indique trois types de tension pour un secteur où il n'y a aucune nappe.

Monsieur PREVOST répond que le tableau est basé sur les prises d'arrêtés. Il n'y a pas de lien direct avec l'étude des volumes prélevables évoquée précédemment. Il s'agit d'une matérialisation des répercussions en montrant les arrêtés pris. Lorsque des arrêtés sont pris dans le nord du département, c'est l'ensemble du département qui est concerné avec toutes les interconnexions.

Monsieur VATIN suggère d'ajouter un sous-titre pour répondre à l'interrogation de Monsieur RAOULT. Ils essaient de mesurer la tension, mais en précisant qu'il s'agit d'arrêtés.

Monsieur le Président doyen RAOULT reste néanmoins septique quant à la capacité d'un non-spécialiste de comprendre la carte dans le sens de ce qui vient d'être dit.

Monsieur BARBIER aborde le sujet des prairies en soulignant que le ratio de 14 % de surface agricole utile de la SAU explique une partie des difficultés dans lesquelles ils se trouvent. En mettant en parallèle la partie boisée, il constate qu'il n'y a que 20 % de prairies et de boisement dans le Bassin Artois-Picardie. C'est très peu. Il estime qu'il aurait été utile d'avoir un indicateur sur les infrastructures linéaires du paysage et les ourlets des talus qui sont aussi importants que les prairies pour l'absorption de l'eau. Souvent, lorsqu'il est question d'évaluation des politiques, ils sont très bons pour dire ce qu'ils ont accompagné en matière de plantation, mais sont incapables de mesurer ce qui a été détruit en parallèle. Il pense que la balance n'est pas forcément favorable.

Monsieur VATIN juge la question intéressante, mais s'interroge sur la disponibilité des éléments pour y répondre.

Monsieur BARBIER indique que Géo2France met à jour les données d'occupation du sol tous les trois à cinq ans. Il lui semble possible d'avoir une évaluation. Reste à connaître le niveau de précision pour servir d'indicateur.

Monsieur VATIN note la question et la demande, mais avec la nécessité d'expertiser cet outil. Il lui paraît intéressant de parler, au-delà des prairies, des autres éléments de nature qui sont indispensables.

Madame MAMETZ précise que l'indication des parcelles figure dans les documents de PLU. Dans les PLUi, au moins dans les nouveaux documents, chaque commune a son zonage avec l'indication des haies, des mares, des arbres remarquables, etc. Reste que les documents ne sont pas toujours révisés voire qu'ils n'existent pas forcément.

Monsieur VATIN propose, au vu des remarques qui viennent d'être faites, de voter favorablement, mais en précisant la nature des données de la pression quantitative et pour les prairies de noter la demande d'ajouter des informations sur les infrastructures linéaires.

Madame MAMETZ souhaite ajouter au sujet de la tension quantitative sur les nappes souterraines et de la remarque de Monsieur RAOULT sur l'absence de nappe en Flandre, que l'alimentation en

eau potable de la population vient forcément d'une nappe. Sans effort de la population, la nappe se vide.

Madame BARBET fait observer que l'arrêté reprend cette zone, l'Audomarois et le delta de l'Aa, qui correspond à une unité hydrographique. Il est logique d'avoir les mêmes éléments entre l'Audomarois et le delta de l'Aa en termes de couleurs puisque l'arrêté ne considère qu'une seule unité.

Monsieur le Président doyen RAOULT procède au vote.

Le Tableau de bord du suivi du SDAGE reçoit un avis favorable à l'unanimité moyennant la prise en compte de remarques exprimées en séance et reprises au procès-verbal (précisions à apporter au document Tableau de bord)

POINTS D'INFORMATION

5 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES SAGE DU BASSIN

Madame AUBERT en référence au point n°5 du dossier et du diaporama de séance, fait la présentation de l'état d'avancement des SAGE du bassin.

Remarques et débats :

Monsieur FLAJOLET relève que le territoire du bassin est entièrement couvert par les SAGE, mais toutes les cases rouges montrent le chemin qui reste à parcourir. Ils peuvent être satisfaits du chemin parcouru, mais il invite à avoir le courage de regarder que les sujets qui ne sont pas encore abordés sont un peu plus complexes pour certains d'entre eux.

Monsieur VATIN relève tout de même un élément de satisfaction en dépit de la présence importante de rouge. Il s'agit de la progression de la ligne des zones humides.

Monsieur FLAJOLET acquiesce.

Madame BARBET souhaite intervenir sur le SAGE du delta de l'Aa qui présente une majorité d'enjeux non commencés pour préciser que l'institution intercommunale des Wateringues a récupéré le portage du SAGE du delta de l'Aa, le 8 novembre 2022. Un animateur est arrivé le 2 janvier 2023. Elle espère que le tableau qui leur est présenté aujourd'hui sera modifié pour le Comité de Bassin, dans la mesure où le nombre de cases en violet ne reflète pas la réalité. Des démarches sont d'ores et déjà initiées notamment concernant les zones humides avec un recrutement qui sera effectif en avril. Des actions vont débuter, alors le tableau présenté ainsi laisse penser qu'il ne s'est rien passé.

Monsieur VATIN note que le tableau devra être réactualisé et invite Madame BARBET à leur communiquer les éléments.

Madame BARBET indique que c'est fait.

Monsieur VATIN souligne que c'est une bonne nouvelle. Il remercie Madame AUBERT pour ce travail de synthèse. Il rappelle qu'ils ont commencé cette séance, par les CLE, les SAGE, leur reconnaissance, leur rôle essentiel. Il est primordial selon lui que le Comité de Bassin se donne les moyens de disposer d'indicateurs de suivi. Il trouverait intéressant d'avoir des indicateurs sous

forme de camemberts d'avancée des actions, thématique par thématique et pas simplement par SAGE. Par exemple, avoir la cartographie du pourcentage d'avancement sur les zones humides du bassin.

6 – PROJET CLIM'EAUFIL

Madame FLORIN en référence au point n°6 du dossier et du diaporama de séance, fait la présentation du projet CLIM'EAUFil.

Remarques et débats :

Monsieur VATIN souligne combien ce projet clim'eaufil est stratégique. C'est la première fois que l'Agence collabore vraiment avec la chambre régionale d'agriculture sur une étude prospective dont l'objet est de voir comment se projeter sur l'adaptation des cultures et des filières. Dans le cadre du Varenne, le précédent Premier ministre avait demandé aux chambres d'agriculture de faire ce travail. L'Agence s'y atèle pour les aider et faire le lien entre ses prospectives d'évolution de filières et l'impact sur l'eau et la ressource. Le sujet est complexe. Tous les acteurs doivent collaborer, mais pour leur permettre, à terme, de recoller à la question de gestion volumétrique.

Il précise que le budget de financement de l'Agence de 500 000 € entre dans le cadre du Plan Résilience 1 de l'année précédente.18 M€ avaient été obtenus en complément en partie pour financer ce volet.

Monsieur FORTIER estime que c'est un beau projet qui reconnecte avec le réel et la ressource en eau. Au sujet du financement, il propose que soit envisagé un accompagnement différent, car la moyenne d'une surface agricole de la région est d'environ 90 ha. Il pense aux petites exploitations qui veulent s'adapter. Il s'agirait, en termes d'accompagnement, de donner un peu plus à ceux qui ont moins pour permettre cette transition en matière de pratiques agricoles ou autre.

Monsieur FLAJOLET répond que cette question est légitime, mais suppose qu'ils aient suffisamment avancé dans l'étude pour savoir sur quelle ligne fondamentale, ils vont faire porter leurs efforts afin de réussir les conversions nécessaires.

Madame BARBET souhaite insister sur l'importance de sensibiliser et faire prendre conscience aux industries agro-alimentaires de l'impact qu'elles ont sur les exploitations agricoles par leur demande, les contrats imposés sur les productions, sur le produit fini en matière de taille, de calibre. Un cahier des charges qui en amont nécessite des volumes d'eau et des contraintes phytosanitaires. Tant que l'industrie agro-alimentaire n'en prendra pas conscience, elle continuera d'infliger des objectifs de résultats aux exploitations agricoles qui, elles-mêmes imposent des contraintes à leur territoire qui portent préjudice à la ressource. Elle souligne que ce point lui paraît essentiel d'autant que le delta de l'Aa est particulièrement concerné par cette problématique de production sous contrat et l'absence de ressource à proximité.

Monsieur FLAJOLET précise qu'il existe une étude de l'ADEME qui montre que le Nord-Pas-de-Calais exporte l'essentiel de ses produits agricoles bruts et importent des produits agricoles transformés. En somme, ils exportent leur richesse et importent du handicap. Un point qui mérite aussi d'être étudié.

Monsieur VATIN relève qu'il s'agit de l'eau virtuelle. Une eau qui n'est pas réinjectée dans le milieu, mais qui va à l'export.

Monsieur LECLERCQ observe qu'il y a les filières, mais aussi les consommateurs. À la base, les filières répondent à ce que les consommateurs veulent acheter.

Monsieur PATRIS ajoute qu'elles poussent aussi le consommateur.

Madame FLORIN confie qu'elle a été éduquée dans l'esprit de manger ce qu'on lui donne. Par extension, peut-être que le consommateur serait tout aussi satisfait d'autre chose. Elle est convaincue qu'il ne serait pas fondamentalement opposé à manger des frites moins longues de trois centimètres.

Madame MAMETZ souligne qu'entre l'agriculteur et le consommateur, il y a le marketing.

Monsieur le Président doyen RAOULT observe que tout cela leur ouvre un grand nombre de perspectives et de questionnements. Dans la mesure où ils sont dans un système volontairement incitatif, il se demande quel va être le volume d'adhésion des acteurs économiques à leurs souhaits. Il ne souhaite pas une économie complètement démocratisée, administrée, mais il est nécessaire d'obtenir l'adhésion des acteurs économiques pour arriver aux résultats escomptés.

Monsieur VATIN souhaite saluer le travail mené avec les agriculteurs. Une première qui soulève plein d'espoir. Ils se projettent sur les changements qui ne seront pas forcément faciles, mais qui peuvent réserver de belles surprises. Dès lors, où il est question de recherche et d'innovation, il est aussi possible de découvrir de nouvelles filières qui vont dans le bon sens, et pour l'agriculture et pour l'eau.

Madame MAMETZ indique que dans le cadre de la rénovation énergétique, elle a récemment accueilli plusieurs acteurs, notamment un du secteur agricole. Il l'a interrogé sur la manière dont l'Agence de l'Eau, les pouvoirs publics pouvaient accompagner la filière chanvre. Une filière qui connaît des développements dans de nombreux domaines. Filière qui présente un intérêt quant à sa consommation d'eau puisqu'elle n'en consomme pratiquement pas sans parler de l'absence d'intrants sur les parcelles.

Monsieur le Président doyen RAOULT remercie les membres de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification. La séance est levée à 12 h 10.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION

André FLAJOLET

Publié le
0 8 JUIN 2023
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE

Thierry VATIN